

APPRENDRE

Foire aux questions

Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
AP-HP

Question : Faut-il être pudique pour faire des études de Kinésithérapie ?

Réponse :

Le respect de la pudeur est une valeur importante à prendre en compte auprès de toutes les personnes : étudiant-e-s, soignant-e-s ou soigné-e-s. Le déroulement des TD pratiques se fait en maillot de bain et l'approche des régions morphologiques est progressive et professionnelle.

Question : Faut-il être obligatoirement à l'aise avec son corps ou bien est-ce que cela s'apprend ?

Réponse :

L'apprentissage des gestes professionnels se fait en alternance par les travaux pratiques réalisés à l'institut mais également au travers des situations de soins vécues en stage.

L'équipe pédagogique accompagne les étudiants sur des temps dédiés en groupe ou en individuel pour travailler ce sujet, central dans notre formation.

Pour s'occuper du corps des autres, il est nécessaire d'apprendre à être à l'aise avec le sien.

Question : Faut-il acheter des tenues de TP et du matériel pour les cours de pratique ?

Réponse :

Une liste précisant ce qui est fourni et ce qui ne l'est pas vous est transmise dès votre inscription finalisée à l'IFMK.

Question : Est-ce que les matières enseignées varient entre les différentes écoles de kinésithérapie ?

Réponse :

Il existe un référentiel qui impose des compétences à mobiliser dans les différentes UE. Les projets peuvent être différents d'un institut à un autre même si leurs objectifs sont souvent identiques.

Question : Comment s'organise le travail "personnel" ?
Y a t-il des devoirs, exercices à faire ou est ce que le travail est complètement autonome?

Réponse :

Il n'y a pas de contrôle continu ni de devoirs intermédiaires. Les évaluations sont semestrielles.

Il y a des projets écrits intermédiaires à rendre, souvent réalisés en groupe.

Des entraînements aux évaluations, en autonomie ou accompagnés par des formateurs sont mis en place tout au long du cursus.

La plupart des apprentissages nécessitent de l'autonomie mais l'équipe pédagogique propose un accompagnement individualisé par étudiant-e, sur les 8 semestres ce qui permet d'échanger sur les difficultés éventuellement rencontrées. Des propositions sont alors co-construites pour faciliter *in fine* la réussite de l'étudiant-e.

Question : Quand se fait la rentrée à l'IFMK ? Quelle est la durée de l'année universitaire ? Quelles sont les périodes de congés ?

Réponse :

La rentrée a lieu la première semaine de septembre.

Les cours se terminent environ vers le 15 juillet.

Les périodes sans enseignement s'organisent en général de la façon suivante :

- 1 semaine à la Toussaint : temps de travail personnel
- 2 semaines en fin d'année : congés de fin d'année
- 1 semaine l'hiver : temps de travail personnel
- 2 semaines au printemps : congés de printemps

Parfois, les stages peuvent empiéter sur ces périodes.

Question : L'ambiance de travail est-elle familiale ou individuelle ?

Réponse :

L'ambiance est conviviale. L'entraide entre étudiants et entre promotions est une valeur forte de notre institut.

Du fait de petites promotions, les responsables pédagogiques de même que l'équipe administrative sont disponibles pour les étudiants. Cela permet d'accompagner chacun dans sa singularité.

Question : Y a t-il des stages à faire en première année ? Si oui, combien ?

Réponse :

Il y a deux stages réglementaires à effectuer en première année. Un au premier semestre, juste avant les congés de Noël et l'autre au second semestre souvent séparé en deux par une période de 15 jours en libéral et l'autre en milieu hospitalier.

Cela représente 6 semaines de stage en première année.

Question : Pour les stages, faut-il démarcher des kinésithérapeutes ou y a t-il une liste ?

Réponse :

Le responsable de stage fournit aux étudiants une liste avec les places de stage accordées par les terrains partenaires.

Si celles-ci sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins, les étudiants ont la possibilité de démarcher eux-mêmes les places de stages, sous certaines conditions. Notamment, tout terrain de stage doit être agréé par le directeur de l'Institut.

Question : Y a t-il des frais supplémentaires en dehors de l'inscription (de type livres, matériels, tenues...) ?

Réponse :

Les frais sont les suivants :

- Frais d'inscription : 170 €
- CVEC : 91 €
- Frais universitaire : 50 €
- **Frais de scolarité : 6700 €/an pour les candidats qui financent leur formation (étudiants non éligibles à la subvention régionale, voir diapo 8)**
- 3 tenues sont fournies par l'IFMK. Les autres sont à la charge de l'étudiant.
- Les livres et autre matériel restent également à la charge des étudiants. Le BDE organise des commandes groupées pour bénéficier de tarifs préférentiels.

Question : Comment s'organise une journée type (cours, travail et vie étudiante) ?

Réponse :

Dans une journée type à l'IFMK peuvent alterner : des cours magistraux en présentiel ou à distance, des travaux pratiques ou des enseignements dirigés en groupes restreints, des enseignements à l'Université. Les amplitudes horaires sont variables d'une semaine à l'autre.

Du temps de travail personnel peut être identifié dans l'emploi du temps.

Les stages sont à temps plein.

La vie étudiante, orchestrée par un BDE très actif, s'organise en parallèle.

Question : Avec quelle université l'IFMK de l'APHP a-t-il signé une convention de formation ?

Réponse :

L'IFMK a signé une convention tripartite de formation pour 5 ans avec Sorbonne Université.

Les ECTS acquis au cours de votre cursus sont délivrés par l'Université avec laquelle l'IFMK a signé sa convention.

Question : Quelles options choisir en 1ère et en terminale ?

Réponse :

Des options qui permettent d'être inscrit-e dans les UFR qui ont une convention avec un IFMK.

Le plus souvent il s'agit de Maths, physique et SVT pour intégrer une PASS ou une L.AS scientifique ou une L1 STAPS.

Certaines universités peuvent proposer des L.AS en Sciences Humaines. Il faut alors choisir des options en lien avec la L.AS que vous briguez. Les IFMK recrutent majoritairement à partir de filières scientifiques.

Des options dans lesquelles vous êtes capables d'obtenir de bons résultats en vue d'intégrer un parcours de formation sélectif.

Question : Quelles facs permettent d'accéder à l'IFMK de l'APHP ?

Réponse :

L'IFMK de l'APHP sélectionne ses étudiants à partir de 5 UFR :

- **Sorbonne Université** : Santé pour le PASS, lettres et sciences pour les L.AS 2 et 3
- **Université de Paris** : Santé pour le PASS, sciences pour les L.AS1, 2 et 3 et L1 STAPS
- **UPEC** : Santé pour la Licence Santé, sciences et lettres pour L.AS1, 2 et 3 et L1 STAPS

Question : Quelle filière confère le plus de chance d'intégrer l'IFMK de l'APHP ?

Réponse :

La filière où vous excellez le plus, celle où vous serez capable de fournir le plus gros travail sans trop vous contraindre.

Quelle que soit la filière choisie à l'université, l'accès à la MK est très sélectif. Il faut donc être dans les meilleurs et choisir la voie où l'on a le plus de chance de performer.

Question : Vaut-il mieux faire une L1 STAPS ou une L.AS STAPS ?

Réponse :

Au sein de nos deux UFR STAPS partenaires, **les MK sont recrutés à partir de la L1 STAPS** et non de la L.AS STAPS qui ne donnera que quelques places en MK. Donc sur Université de Paris et UPEC, il vaut mieux choisir la L1 STAPS qui a des places dédiées à la MK.

Question : Vaut-il mieux faire la L1 STAPS à l'UPEC ou à l'Université de Paris ?

Réponse :

Cela dépend de votre domicile et du lieu où vous serez le meilleur par rapport aux contenus de formation proposés et aux UE retenues pour la sélection. Il vous faut regarder les coefficients affectés aux matières sélectives dans chaque université.

Les deux formations se valent en terme de niveau. Les étudiants sélectionnés par STAPS n'ont aucune difficulté à suivre la formation de MK.

Question : Quelles sont les conditions pour que la formation soit gratuite ?

Réponse :

- Etre encore étudiant, avoir moins de 26 ans et ne pas avoir interrompu ses études depuis plus de deux ans.
- Etre inscrit à pôle emploi depuis plus de 6 mois.
- Etre inscrit dans une mission locale.
- Intégrer la formation via l'université et remplir une des conditions ci-dessus.

ATTENTION : les étudiants sélectionnés via les concours passerelles articles 25 et 27 ne sont pas éligibles à la subvention régionale et doivent financer intégralement leur formation.

Question : Existent-ils des passerelles en cours de formation entre les filières ?

Ex : je suis en 2ème année IDE. Puis-je bénéficier d'une passerelle vers kiné ?

Réponse :

Non, il n'y a pas de passerelle pour l'instant d'une formation à l'autre, en cours de cursus.

Il faut avoir obtenu son diplôme pour candidater via les concours passerelles.

Question : Puis je m'inscrire au concours passerelle
« article 25 » si je suis inscrit(e) en L3 STS ou L3
STAPS ?

Réponse :

Non, pour pouvoir candidater au titre du concours passerelle « article 25 », il faut détenir le diplôme autorisant l'inscription au concours. Si vous êtes en L3, il vous faudra attendre l'année N+1, celle de votre M1, pour pouvoir candidater au concours article 25.

Question : Puis je m'inscrire au concours passerelles si je suis en 3ème année d'études paramédicales (IDE, MERM, PP, etc.) ? ?

Réponse :

Non, pour pouvoir candidater au titre du concours passerelle « article 25 », il faut avoir obtenu votre DE, DFGS, etc.... Si vous êtes en dernière année de formation paramédicale, il vous faudra attendre l'année N+1 pour pouvoir vous inscrire au concours.

Question : Quand se font les inscriptions aux concours passerelles articles 25 et 27 ? Quels sont les calendriers des épreuves ?

Réponse :

La notice du concours est mise en ligne sur le site <https://concours.aphp.fr> dès fin décembre de l'année N-1.

Les inscriptions se font en général du 20/25 janvier au 20/25 février de l'année N.

Les épreuves s'organisent entre février et mai pour des résultats fin mai et une rentrée la première semaine de septembre. (Voir site IFMK et renvoi au site <https://concours.aphp.fr>)

Merci !

IFMK AP-HP

44 rue Jenner, 75013 PARIS

Tel : 01 42 16 60 93/92/79

Mail : info-selection2021-ifmkaphp@aphp.fr

Site internet : <http://cfdc.aphp.fr/ifmk/>



Rejoignez nous pour notre
Journée Portes Ouvertes le
30/01/2021 en distanciel. Plus
d'informations sur le site
internet de l'école.